

# TECH-SNES N°02

du 22-06-02

## Bulletin électronique syndical du Groupe Techno du SNES

### SOMMAIRE

-  **Editorial**
-  **Texte de Christian PATOZ (IPR Paris)**
-  **Texte de Guy AMARNIER (IPR Lyon)**
-  **La Technologie au collège: Discipline d'enseignement et de culture générale.**
-  **Bulletin S3 Poitiers**
-  **Charte**

Une information intéressante!

Pour la faire paraître dans le prochain bulletin

Une adresse: [alain.dalle@snes.edu](mailto:alain.dalle@snes.edu)

Bonnes vacances à tous

Rendez-vous à la rentrée.

# Editorial

Du fin fond des provinces monte le cri désespéré d'une meute remuante, et pourtant attachée à son patrimoine génétique, celle des profs de techno.

La rentrée arrive, les C.A se réunissent, les **DGH** sont réparties les **TRMD** mis en place, les grilles horaires affichées, mais la saison automnale s'annonce mal.

Même des gardes-chasse \*, chargés de gérer au mieux ( ?) le patrimoine commencent à se poser de sérieuses questions, même si certains, pour des raisons pas toujours en rapport avec l'intérêt de la discipline, tentent encore de faire croire que tout va bien, que seul le gibier, malade ou frileux, pour bien vivre doit être bien chassé !

*OUI le problème du fonctionnement normal de la TECHNO passe par l'organisation en groupes.*

*OUI toute autre solution n'est que rafistolage dans le meilleur des cas, hypocrisie pour le reste !*

*OUI des initiatives seront nécessaires à la rentrée, pour que l'on cesse de nous prendre, nos élèves, notre discipline et nous, comme d'habitude pour des soumis permanents, ce n'est ni notre habitude ni notre culture.*

*MAIS il faut arrêter de penser que dans son coin, de petits arrangements locaux pourraient être la solution.*

Il faudra trouver le moyen de fédérer les initiatives, en évitant les dangers des actions épidémiques qui risquent plus de mettre les collègues en difficulté que de construire des solutions durables.

Il faudra suivre avec attention l'initiative du 22 juin (cf message PAGESTEC) à laquelle nous n'avons pas été associés)

De ce point de vue, les stages académiques ou départementaux à initier au plus près de la rentrée, prennent tout leur sens, et peuvent associer tous les collègues des secteurs géographiques concernés.. Nous disposons d'assez d'éléments pour aider à la réflexion de tous et à l'action.

Mais nous ne devons pas perdre de vue, et c'est le sens de l'action syndicale, que nos difficultés propres, s'inscrivent dans le cadre plus général des difficultés du collège, même si « à discipline particulière, moyens et pédagogie particuliers »

\* IPR

Alain Dalle 20.06.2002



# Texte de Christian PATOZ (IPR Paris)

*Vous nous de Technologie*



## INSPECTION PEDAGOGIQUE REGIONALE DE TECHNOLOGIE



RECTORAT DE L'ACADEMIE DE PARIS  
CHANCELLERIE DES UNIVERSITES En Sorbonne  
47 rue des Ecoles  
75230 Paris cedex 05  
Tel: 01 40 36 22 11  
Fax: 01 40 46 33 05

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE  
31 Avenue Gambetta  
75014 Paris Cedex 20  
Tel: 01 44 67 40 40  
Fax: 01 40 36 12 72  
SITE INTERNET :  
<http://www.ia9.paris.fr>  
MEL: [Le.techno@ia9.paris.fr](mailto:Le.techno@ia9.paris.fr)

Christian PATOZ  
IA-IPR STI

A

Madame, Monsieur le Principal

Paris, le 28 mars 2002

Madame, Monsieur le Principal,

Vous entrez dans la période de préparation de l'organisation des enseignements pour la rentrée prochaine. Concernant la Technologie, nous avons à mettre en place les horaires relatifs à la réforme en cours, soit : 1h+(0,5 h) en sixième, et 1,5 h au cycle central.

Pour la classe de sixième, l'interprétation qui doit être faite de la définition horaire est donc une heure classe entière hebdomadaire, et une heure quinzaine en demi-classe. Au sujet de l'heure classe entière, je tiens à préciser que l'enseignement de la Technologie ne saurait être dispensé de façon magistrale. Il ne peut et ne doit être que construit sur un modèle inductif, particulièrement axé sur une mise en situation pratique des élèves. En conséquence, si vous ne disposez pas dans votre établissement de laboratoires de Technologie, d'une surface suffisante (respect des normes de sécurité et d'ergonomie), équipés du mobilier et du matériel adapté, et d'un nombre de postes de travail d'une capacité d'accueil d'une classe, il convient d'organiser l'enseignement de sixième en groupes « allégés ». Ceci pourrait avoir pour conséquence de réduire l'horaire élève. Il conviendrait néanmoins de ne pas descendre globalement en dessous d'une heure hebdomadaire. La D.H.G. qui vous a été affectée comprend une heure supplémentaire par division afin de pouvoir répondre à cette exigence.

Au cycle central, les trois disciplines de Physique-Chimie, S.V.T., et Technologie relèvent du même horaire. Les pratiques pédagogiques quoique différentes demandent toutes, pour être efficaces, un enseignement en effectif réduit. Il est donc souhaitable, lorsque l'organisation matérielle le permet (laboratoires de Sciences et de Technologie), de mettre en place au moins pour la Technologie, un enseignement en groupes « allégés » dont la structure idéale (rapport coût/efficacité) est de trois groupes construits sur deux classes. Le surcoût en horaire peut être partiellement compensé par les deux heures de DHG supplémentaires qui vous ont été affectées. Vos différentes contraintes ne devraient pas vous amener à descendre l'horaire élève hebdomadaire en dessous d'une heure.

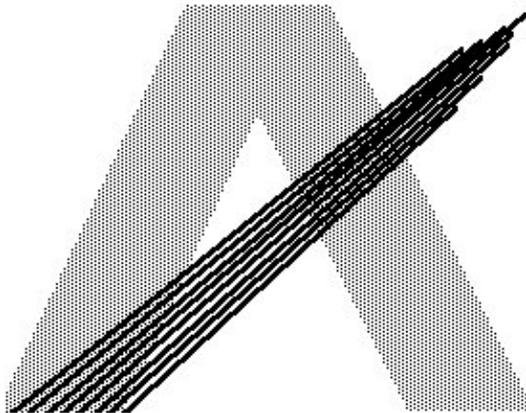
Dans la même logique, je vous précise que le schéma idéal pour les classes de troisième serait un enseignement d'au moins une heure et demie hebdomadaire en groupes « allégés » (trois groupes /deux classes).

Me tenant à votre disposition pour étudier avec vous des configurations particulières propres à votre établissement, et vous remerciant de ce que vous faites pour l'amélioration des conditions d'enseignement de la Technologie, je vous prie de bien vouloir agréer, Madame, Monsieur le Principal, l'expression de mes salutations les meilleures.

  
Christian Patoz



# Texte de Guy AMARNIER (IPR Lyon)



ACADÉMIE DE LYON  
RECTORAT

INSPECTION  
PÉDAGOGIQUE RÉGIONALE

LYON, le 17 mai 2002

Guy AMARNIER  
Inspecteur d'Académie–  
Inspecteur Pédagogique Régional  
Sciences et Techniques Industrielles

à

Mesdames et Messieurs  
les Professeurs de Technologie

Sous-Couvert :  
de Mesdames et Messieurs les Principaux des Collèges publics  
de Mesdames et Messieurs les Directeurs des Collèges privés

**Objet : Contribution pour un enseignement de technologie de qualité (informations  
et réflexions).**

Mesdames, Messieurs, Chers collègues,

Les diverses rencontres (inspections, réunions,...) que je viens d'avoir avec certains d'entre vous, me conduisent à évoquer, par écrit, certaines questions pour lesquelles vous souhaitez des réponses.

Je vous propose donc de traiter successivement les points suivants :

1. Les scénarios du cycle central (5ème et 4ème), la Réalisation sur projet du cycle d'orientation (3ème) ....ou comment « sortir » enfin des travaux manuels ?
2. Les unités...ou comment préparer, au mieux, les situations de projets ?
3. L'organisation de la classe...ou comment accompagner la répartition des élèves sur des activités différentes ?
4. L'évaluation...ou comment communiquer à propos des acquisitions technologiques des élèves ?
5. Les itinéraires de découverte
6. Le brevet informatique et internet (B2I)
7. Les crédits de fonctionnement (unités et projets)
8. Les horaires des cycles d'adaptation (6ème) et central (5ème et 4ème)
9. Les équipements (compléter, renouveler)
10. Les formations (PAF 2002–2003)
11. Les évolutions annoncées pour le cycle d'orientation (rentrée 2004)
12. L'orientation des élèves en fin de 3ème

Si d'autres questions se posent à vous, vous pouvez les faire parvenir à mon intention à l'adresse suivante :  
ipr@ac-lyon.fr.

### **Point 1 : Les projets**

Aborder ce courrier en commençant par parler des scénarios présente le risque de vous décourager dès le début. Cependant, vous le savez bien, ils sont l'un des aspects fondamentaux sinon le plus important de votre travail. Si je souhaite y revenir, la raison en est simple : trop d'erreurs, trop d'imperfections, trop de contresens, trop d'inexactitudes sont encore faites, aujourd'hui, le plus souvent, heureusement, en toute bonne foi !

Alors, rappeler que votre responsabilité est totale dans les choix des scénarios contient l'idée d'une réflexion personnelle complétée par une réflexion entre collègues de technologie en vue de l'élaboration d'un projet pédagogique cohérent pour les quatre années du collège. Les unités étant obligatoires (voir point 2 ci-dessous), les « marges de manœuvres » ne peuvent s'exercer que sur les scénarios. Les critères de choix sont à trouver dans la complémentarité des activités qui seront proposées, lesquelles permettent, bien sûr, les acquisitions demandées (connaissances et compétences).

J'ai déjà indiqué, par le passé, qu'en 5ème une plus grande complémentarité pouvait apparaître si l'on couplait « Production sérielle... » ou « Montage et Emballage... » avec « Etude et Réalisation... ». J'ai précisé également que, pour le niveau de 4ème, les difficultés visant à mettre en œuvre le scénario « Essai et Amélioration... » le retiraient du choix initial sauf, bien évidemment, une situation exceptionnelle qui peut toujours exister (cette situation exceptionnelle ne peut pas être celle proposée « clés en mains » par un distributeur bien connu dans l'Académie).

Deux « erreurs » sont le plus couramment commises. Elles concernent, d'une façon générale :

- les débuts et fins des scénarios,
- l'organisation des phases de recherche de solutions.

Pour la plupart d'entre vous, commencer un scénario par tel ou tel propos ou telle ou telle donnée n'a pas plus d'importance que cela dans la mesure où il s'agit surtout de commencer la fabrication d'un objet (héritage des travaux manuels soit en tant qu'enseignant soit en tant qu'anciens élèves) ! Pourtant, les situations requises par les programmes sont très explicites. Leur non-respect provoque, en chaîne, une succession de contresens dénaturant ainsi l'esprit initialement prévu. Cette dernière remarque vaut, bien évidemment, pour la fin du scénario qui ne peut pas, alors, être conforme à ce qu'elle devrait être et qui se transforme en une banale distribution d'objets à ceux des élèves qui les auront financés. Je reviendrai sur cet aspect des financements plus tard (point 6).

Mettre en place un scénario suppose que l'on se soit représenté si peu que ce soit et avec les données personnelles dont on dispose (quelquefois un peu de bon sens peut faire l'affaire !) la situation de ou des entreprises qui sont impliquées dans un vécu de ce type. Ce travail effectué, très en amont par le et/ou les professeurs, permet de trouver :

- l'appel d'offres (5ème : Etude et Réalisation...) ou la commande en nombre de produits (5ème : Production sérielle ou Montage et Emballage...),
- les informations (internes ou externes au collège) à partir desquelles le segment de marché (4ème : Extension...) ou les modifications du produit (3ème : Réalisation sur projet) seront identifiés,
- la demande relative à la Production d'un service (4ème).

Si ces ancrages ne sont pas respectés, la suite des activités sera perturbée et notamment celle concernant la recherche de solutions techniques. Selon le scénario traité, les équipes d'élèves seront soit en concurrence (5ème : Etude et Réalisation...) soit interdépendantes (idée de complémentarité) ou totalement indépendantes (4ème : Extension...et 3ème : Réalisation sur projet).

Les choix pédagogiques n'ont de sens que si la situation de travail est conforme à la réalité dont il est question de manière implicite. La prise en compte de ces différences favorisera la lecture rétrospective de telle ou telle réalité. C'est ici que l'on retrouve l'idée de la construction d'une représentation ! La concurrence des équipes de 5ème évoque celle des cabinets d'architecte qui répondent au même appel d'offres. L'interdépendance des équipes de 4ème représente celle des différents bureaux d'études très spécialisés des grandes entreprises qui ont à faire face à un cahier des charges très complexe (multifonctionnel). L'indépendance des équipes de 4ème ou de 3ème correspondra au fait d'avoir identifié plusieurs segments intéressants ou plusieurs pistes de modifications toutes plus pertinentes les unes que les autres.

L'aboutissement de chacun des scénarios est, alors, très logique. Le concours (5ème : Etude et Réalisation...) est présidé par le commanditaire qui décide en toute transparence au regard du cahier des charges issu de l'appel d'offres. Les produits montés et emballés ou réalisés en série (5ème : Production sérielle...ou Montage et Emballage...) sont livrés à celui, celle ou ceux qui les ont demandés. L'objet (sorte de prototype), réalisé pour étendre la gamme (4ème : Extension..) ou modifié après analyse des données du marché (3ème : Réalisation sur projet), pourrait être utilisé comme « chef d'œuvre » présenté à l'occasion d'une manifestation de fin d'année par exemple.

Pour résumer ces quelques lignes, je dirai que vous devez privilégier la réalité économique\*, même si elle est peu connue, par rapport à celle du contexte scolaire qui en est, bien évidemment, très éloignée. Agir dans le sens inverse provoque les contresens évoqués ci-dessus et, défaut suprême, ne permet pas de « sortir » des situations type « travaux manuels » ou le « pédagogique » est là pour lui seul !

\* Une façon assez pertinente de combler le manque d'informations affiché à propos du monde économique serait de songer à tisser quelques liens avec les entreprises du bassin de formation dans lequel se situe votre collège. Ces relations peuvent déboucher, pour peu que l'on s'y emploie, sur des demandes, des propositions, pouvant être utilisées comme point de départ du projet avec les élèves. Bien évidemment, cette remarque se

trouve naturellement très limitée pour certaines zones, mais cette limite doit pouvoir être dépassée par des conventions spécifiques permettant des rencontres sur le lieu de travail ou sur celui de formation. Des stages, des journées de réflexion vous sont régulièrement proposés dans ce sens par diverses institutions notamment la mission école-entreprise.

## **Point 2 : Les unités**

Les unités, de quelque niveau qu'elles soient, permettent d'installer les « fondamentaux » technologiques :

- en 6ème : utilisation de machines (perceuse, thermoplieuse, cisaille, ...) ; réalisation d'un circuit imprimé (insoler, révéler, graver, percer, braser, tester,...) ; gestion initiale de l'informatique (mise en route et fermeture d'un ordinateur, ouverture et sauvegarde et impression d'un fichier,...) ; premier regard sur la commercialisation d'un produit (vente, distribution, emballage, publicité,...).
- en 5ème, 4ème et 3ème : approfondissements et diversifications du champ informatique (Automatismes, Conception Fabrication Assistée par Ordinateur, Consultation et Transmission d'Informations, ...).

Ces « fondamentaux » devront être réinvestis dans les projets !

Pour ce faire, ils devront être proposés aux élèves en amont des projets (scénarios de 5ème et 4ème, réalisation sur projet de 3ème). Bien évidemment, les contraintes matérielles (gestion des locaux par exemple quelquefois spécialisés : salle « réseau ») vont être fortes mais, et c'est là que l'on retrouve la notion de projet pédagogique cohérent sur les quatre années du collège, les solutions existent si l'on veut prendre le temps d'y réfléchir sérieusement. En effet, selon le projet envisagé, toutes les acquisitions liées aux unités ne sont pas rédhibitoires. Cela laisse donc un peu de marge de manœuvre dans la répartition des locaux et du matériel.

En ce qui concerne l'unité de 3ème « Histoire des solutions à un problème technique », les lectures qui en sont faites sont souvent erronées et transformées en histoire des techniques ou histoire d'un objet technique. Je profite de ce courrier pour préciser qu'il s'agit de repérer comment un problème technique a trouvé une solution au cours du temps (ne pas aller en-deçà de l'ère industrielle). Le fait de classer ces différentes solutions fera apparaître l'histoire du problème en question. Cette « construction », indispensable, n'est qu'une étape du travail de cette unité dans la mesure où il faudra exploiter ces résultats. Si vos élèves ont retenu des problèmes techniques différents appartenant ou non au même objet, ce temps d'analyse sera, alors, enrichi. Les pistes de recherche sont surtout informatiques et, parmi les sites à « visiter », celui de l'INPI (Institut National de la Propriété Industrielle) devrait être intéressant (regroupement des brevets donc des inventions donc des solutions aux divers problèmes techniques soulevés).

L'unité de 6ème « Approche de la commercialisation d'un produit » n'est pas réellement aboutie dans la mesure où aucune réalisation concrète n'est faite contrairement aux instructions fournies par les programmes. Les différents tableaux consciencieusement remplis par les élèves ne sont que des outils utilisables pour cette concrétisation à partir de laquelle vous pourrez élaborer une structuration profitable pour la suite des événements.

D'une façon générale, à propos des unités « informatiques » (6ème : Traitement de l'information textuelle ; 5ème : Tableur-Grapheur ; 4ème : Consultation et transmission d'informations), il faudrait veiller à ne pas faire des élèves des « presse-bouton » ! Cette remarque interroge les documents remis pour effectuer le travail. Trop de détails relatifs à la démarche annihilent la réflexion de l'élève qui ne sait pas, au terme de l'activité, comment il a réellement fait. Cette approche condamne donc, en quelque sorte, tout ou partie de l'apprentissage prévu.

## **Point 3 : L'organisation de la classe**

Une des difficultés rencontrées par bon nombre d'enseignants tient dans la distribution et l'organisation d'activités diverses proposées à des équipes ou individus qui ne prennent « jamais » le temps de lire ou d'entendre les recommandations, les conseils, bref les consignes de travail nécessaires au bon déroulement de

la séance. Pourtant, chacune ou presque des heures de travail vous impose (contraintes matérielles entre autres choses) que les élèves soient répartis par demi-classe ou tiers de classe sur des tâches variées (mise en place de deux unités en parallèle ou postes divers dans le cadre d'un scénario donné).

La tentation très forte de revenir à l'organisation d'une classe « univoque » pour tous (même activité dirigée par le professeur par exemple) ne peut pas satisfaire les adeptes, dont je suis, que vous devriez être, d'une pédagogie de projet ! Il faut donc trouver une façon d'agir plus satisfaisante permettant à chacun (professeur et élèves) d'y trouver ce qu'il doit y trouver. Pour l'enseignant, le plaisir de faire apprendre. Pour l'élève le plaisir d'apprendre. Pour ces deux partis, celui, plus tard, de constater la réalité de cet apprentissage. Il sait le faire ! Je sais le faire !

Pour en arriver là et tenir le pari d'une organisation « éclatée », il faut se conformer à quelques principes simples, probablement oubliés, voire négligés à tort. Je rappelle qu'une classe doit toujours être accueillie dans sa globalité. Ce moment en « grand groupe » permet de revenir sur le passé (séance précédente) en le reliant avec le présent (séance en cours). Le message est donc adressé à toute la classe. Il ne peut pas être spécialisé, ne visant alors que quelques-uns des élèves. Il s'agit de ce qui est transversal ou global. Nous sommes, si l'on peut dire, au niveau 1 de la communication.

Les niveaux 2, 3 et 4 seront ceux des groupes, des sous-groupes et des individus. La déclinaison du message initial nécessairement adaptée aux niveaux concernés permettra logiquement une écoute plus importante dans la mesure où le réinvestissement va être quasi immédiat. Aux niveaux 2 et 3 sont regroupés les élèves devant réaliser le même travail. Au niveau 4, l'intervention du maître s'adressant à un élève permet de l'aider et de suivre l'avancement de sa tâche. Le niveau 4 peut ne pas exister si aucune activité n'a été individualisée (situation courante lorsque la classe est centrée sur un projet).

Ayant dit cela, reste à évoquer l'attente des groupes au passage du niveau 1 au niveau 2. Il est certain que vous ne pouvez pas être auprès de trois ou quatre groupes au même moment. Ici, la qualité des documents destinés à l'activité doit répondre notamment à des critères de lisibilité sans ambiguïté. En effet, si sur ce point, une grande partie du document n'est pas accessible à l'élève sérieux, comment pourrait-il l'être pour celui qui ne ressent pas sa présence en classe comme importante ? Sur ce dernier point, il faut donc être attentif à la classe et, éventuellement, adapter le document même s'il s'agit d'une classe de même niveau ! Ceci étant dit, les groupes ayant à faire le même travail seront réunis le temps de prendre connaissance de ce qu'ils auront à faire. Le professeur interviendra auprès de chacun à tour de rôle quelques minutes. Cette intervention permet de mettre l'accent sur la spécificité du travail proposé. Plus tard, les sous-groupes seront observés et canalisés et les interventions du professeur se feront plus précises, plus près de la tâche. Cette dernière idée vaut pour les activités très personnalisées.

Il y a donc un cheminement intangible à suivre avec beaucoup d'application si l'on veut accompagner un travail réparti. Pour résumer, il s'agit d'un cheminement « descendant » du collectif à l'individu. Le chemin inverse devra être pratiqué afin de réaliser les structurations en vue des évaluations. Les mises en commun se construisent donc en repartant des individus (celui qui a fait quelque chose) pour aboutir au collectif (ceux qui s'approprient ce qui a été fait). On parlera alors de cheminement « montant » ou « remontant ». Les qualités d'animation du professeur sont, à ces moments-là, précieuses. Les interventions au départ et les questionnements à l'arrivée doivent être préparés avec minutie. Ne pas le faire ou penser que cela se fera sans aucun problème revient à préparer les dysfonctionnements invoqués pour revenir à la classe « univoque » décrite ci-dessus.

La participation orale des élèves est suggérée, à tous moments, par le professeur (rappels concernant la séance précédente, commentaires sur les tâches accomplies partiellement ou en totalité, réflexions sur les difficultés rencontrées, échanges sur ce qui est relié aux apprentissages,...). Dans ces moments-ci, le professeur privilégiera le « débat » entre les élèves au dialogue unilatéral entre un élève et lui-même. L'appropriation des savoirs (notions et/ou démarches) s'effectue d'autant mieux que ces échanges sont parfaitement structurés.

#### **Point 4 : L'évaluation**

Former les élèves est une chose très importante ! Évaluer leurs acquisitions l'est au moins autant ! Pour cela, il ne faut pas se tromper, ni les tromper. Ce pronom personnel « les » contient, bien évidemment, les élèves, mais aussi les autres professeurs (conseil de classe oblige !) et surtout les parents d'élèves. Il faut donc être capable d'afficher des résultats significatifs des acquisitions en technologie des élèves ! Pour cela, vous devez être en mesure de distinguer ce qui est propre à votre discipline (voir les différentes rubriques des programmes de technologie) et ce qui est de toutes les disciplines (en principe identifié comme étant plus transversal).

Je dois donc insister sur ce qui est de votre responsabilité disciplinaire. Chacune des disciplines cherche à faire acquérir aux élèves des savoirs et à développer chez eux des compétences (savoir-faire). Cette idée, particulièrement d'actualité en technologie, doit se traduire, dans la pratique de l'évaluation, par la mise en place de situations spécifiques permettant d'évaluer soit des savoirs soit des savoir-faire. On peut savoir dire comment faire telle ou telle chose et ne pas savoir la faire !

Les différents questionnaires que certains d'entre-vous utilisent, ciblent quelquefois de véritables savoirs mais trop souvent ils restent sur quelque chose qui est de l'ordre de l'information. Les points accordés à ce type de réponses ne fournissent aucune indication sur ce que sait ou ne sait pas l'élève par rapport aux contenus propres à la technologie. De plus, le témoignage écrit ne permet pas, la plupart du temps, d'obtenir une information fiable de la compétence à priori découverte par l'élève au cours des séances passées. Je comprends bien qu'il vous soit nécessaire d'interroger vos élèves sur ce qui est « autour » du travail proposé mais il ne faut pas afficher les résultats de la même façon. La note finale ne doit pas être modifiée par la prise en compte des points accordés à ce type de questions. Des coefficients différents devraient permettre un affichage plus révélateur des apprentissages effectués.

### **Point 5 : Les itinéraires de découverte**

Vous le savez, il s'agit là d'une « nouveauté » proposée en septembre prochain pour le niveau 5ème. Vous l'avez compris, il s'agit d'une évolution des parcours pédagogiques diversifiés et des travaux croisés. Vous avez été destinataire via votre chef d'établissement des informations éditées par notre ministère. Ces données ont été débattues au sein même de votre établissement et des projets auront été mis au point pour la prochaine rentrée. Je souhaite que vous ayez pris la mesure de ce type d'activité et que vous soyez partie prenante de ce qui sera proposé aux élèves de 5ème de votre collège l'an prochain. Il serait totalement anormal que votre discipline ne soit pas représentée dans le panel de propositions formulées à l'adresse des élèves.

Sans vouloir tout ré-expliquer, un itinéraire de découverte est « porté » par au moins deux disciplines. Le sujet retenu permet d'approfondir les programmes du niveau (5ème pour 2002/2003) des deux disciplines associées. Il ne s'agit pas d'une activité d'animation, il s'agit bien d'une formation ! Une discipline ne doit pas en « instrumentaliser » une autre. Vous ne pouvez pas, par exemple, être les « dactylos » des collègues de français ! Vous êtes, à parts égales, par les contenus de votre discipline, responsable de cet itinéraire.

Par ailleurs, attention tout de même à ne pas produire des situations trop cadrées qui annihileraient toute possibilité de projet de la part des élèves. Si les thèmes généraux doivent être imaginés et proposés par les enseignants, leur déclinaison peut, tout en étant encadrée, être, dans une certaine mesure, du ressort des élèves. Ces propos ne devraient pas vous effrayer compte tenu des pratiques préconisées pour l'enseignement de votre discipline (voir point 1 de ce document).

Il faut explorer cette proposition le mieux possible afin de pouvoir en parler autrement qu'en s'y opposant ! Pour ceux qui le souhaiteront, nous aurons des temps de rencontre sur ce sujet l'an prochain. J'en parlerai au Point 9.

### **Point 6 : Le B2I**

L'attribution du B2I est une « affaire » d'équipe pédagogique, même si vous êtes un peu plus impliqués que d'autres sur l'informatique, vous ne pouvez pas, ne devez pas valider seuls les différentes compétences indiquées. Vous devez expliquer à vos collègues (français, mathématique, langues,...) que, lorsqu'ils utilisent

le réseau pour des travaux disciplinaires, ils permettent aux élèves de mettre en jeu certaines des compétences identifiées par le référentiel (voir BO). Bien évidemment, par la mise en place des unités de votre programme, les croisements sont nombreux et la tentation de vous attribuer cette responsabilité est grande. Peut-être même que certains d'entre vous y ont trouvé une façon de « sortir » de leur enseignement, mais ne vous y trompez pas, cette affaire est l'affaire de tous et c'est mieux ainsi ! Les situations d'évaluation seront, en principe, de plus en plus nombreuses dans la mesure où quoi qu'ils fassent, les élèves aujourd'hui mettent en œuvre l'outil informatique. Alors, agissez avec vos collègues dans ce type de cadre et n'escamotez pas vos contenus !

### **Point 7 : Les crédits de fonctionnement**

Cette question revient inlassablement. Même ceux d'entre vous qui me l'ont déjà posée, continuent de la formuler, soit directement, soit en la faisant poser par le « petit » nouveau arrivé cette année au collège. Les raisons de cette obstination sont évidentes :

- les élèves ne veulent ou ne peuvent plus payer,
- les budgets de fonctionnement sont peu élevés ou détournés pour des équipements (achats compatibles avec les règles en vigueur),
- vous vous refusez à franchir la distance qui vous sépare d'une authentique démarche de projet prônée par la technologie.

Pourtant, vous en êtes conscient et votre chef d'établissement vous le rappelle certainement, nous ne devons pas demander de l'argent aux familles pour la formation de leurs enfants !

Alors, que faire ? Je le répète ici par écrit :

- les unités (apprentissage obligatoires et fondamentaux) doivent être financées par les crédits de fonctionnement, y compris celles de 6ème (mise en forme des matériaux et construction électronique),
- les projets (moments privilégiés de réinvestissement) seront financés par les commanditaires (collègues d'une autre discipline, écoles primaires du district, associations (sportives, culturelles,...) du quartier, de la ville ou du village,...) que vous aurez sensibilisés, démarchés et convaincus du bien fondé de votre action ! Ils se seront engagés à régler la facture qui sera établie par le collègue dans le cadre des objets confectionnés.

J'entends d'ici vos reproches et votre désapprobation. Je sais que certains d'entre vous vont « profiter » de ces propos pour dire qu'ils ne peuvent plus travailler et qu'ils se réfugient alors sur les unités « informatiques » peu onéreuses. Je ne peux que déplorer cette façon de réagir qui est, bien évidemment, le contraire de ce qu'il faudrait faire, mais que dire de plus sinon que votre liberté s'arrête aux limites de vos responsabilités de formateur !

### **Point 8 : Les horaires des cycles**

Les derniers textes proposés par le Ministère font état de la mise en place d'horaires en demi-classe (une heure–quinzaine) et en classe entière (une heure hebdomadaire). Cette disposition, prévue en 6ème pour septembre prochain, devrait être étendue aux classes du cycle central. Pour celles–ci, une heure supplémentaire hebdomadaire sera accordée si la discipline participe à la mise en place des itinéraires de découverte.

Vous êtes nombreux à m'interroger sur l'éventuel choix entre conserver 1h30 en groupes allégés (le plus souvent deux classes pour trois groupes) et appliquer cette nouvelle disposition (1h30 élèves sur deux semaines mais 2h professeur par semaine). La réponse appartient au Conseil d'Administration du collège qui entérinera ou non telle ou telle organisation qui, à moyens utilisés égaux ou non, installera la ou les disciplines concernées dans une position, éventuellement, légèrement « décalée » par rapport à celle préconisée par les instructions officielles.

Pour ma part, si les heures quinzaines me paraissent simples à mettre en place, elles sont plus difficiles à mettre en œuvre dans la mesure où les décalages imposés par les journées banalisées, les semaines A et B, les vacances et les voyages scolaires, les déplacements pour telle ou telle manifestation sportive ou culturelle, les jours fériés, ont pour conséquence, quelquefois, la suppression du cours, pour un groupe d'élèves, pendant un bon mois !

Je suis donc plus favorable à la mise en place ou au maintien des heures et demies « compactées » dans la même demi-journée, sur la même semaine. Mais il ne s'agit que d'un avis !

### **Point 9 : Les équipements**

La situation de vos ateliers et/ou laboratoires a évolué sensiblement ces dernières années, notamment en ce qui concerne les matériels informatiques. Les efforts consentis, soit par vous-mêmes (fonds propres du collège par exemple), soit par les Conseils Généraux, ont permis une relative mise à niveau.

Les crédits « Etat » (chapitre 56.37) ont permis l'attribution à tous les collèges\* d'une machine à commandes numérisées (perceuse-fraiseuse), d'un logiciel de simulation correspondant aux maquettes automatisées (automgen-starterkit) et d'une maquette automatisée (convoyeur).

Conformément à la loi de décentralisation, le renouvellement et la multiplication des postes de travail doivent « passer » obligatoirement par les budgets du collège et des Conseils Généraux. Il n'y a pas d'autres voies possibles. Je peux soutenir votre demande auprès de la collectivité locale si elle est proposée dans le cadre d'un projet correspondant à la mise en place des programmes en vigueur actuellement ! Bien évidemment, elle doit être validée par votre chef d'établissement.

\*certains collèges ont « sciemment » mal interprété l'enquête rectorale et se sont donc approprié une seconde machine !

### **Point 10 : Les formations**

Les actions de formation continue proposées ces dernières années n'ont pas donné satisfaction à beaucoup d'entre vous, soit, bien que programmées, parce qu'elles ont été supprimées (inscriptions insuffisantes, formateur indisponible,...), soit, même mises en place, parce qu'elles se sont avérées en décalage avec vos attentes. Le PAF prévu pour 2002.2003 tente de pallier à ces imperfections en proposant des actions départementalisées (attention à ne pas confondre au moment des inscriptions) et ciblées sur les unités informatiques (Automatismes, CFAO et Consultation et Transmission d'Informations).

J'attire votre attention sur une action intitulée « groupe de travail et échange de pratique ». Elle a existé cette année à l'initiative de quelques collègues que certains d'entre vous connaissent bien évidemment. Inutile que je les nomme ici puisque vous retrouverez leurs noms en tant qu'animateurs des regroupements proposés pour l'an prochain. Il s'agit, sur plusieurs demi-journées, de travailler à partir de ce vous faites et de l'enrichir des expériences des autres. Cela vous rappellera ce qui avait existé et avait été identifié, à l'époque, sous le vocable de « réseau ». Si vous êtes intéressés par cette façon de travailler, inscrivez-vous !

Conformément aux propos tenus au point 4, sept regroupements sont proposés dans les bassins sous le titre : Itinéraires de découverte et Enseignements choisis. Il s'agira, à chaque fois, d'une journée de réflexion, de mise en commun et d'informations. Ces journées ont été programmées sur les mois de novembre (7, 14, 21 et 28) et de décembre (3, 4 et 17).

Enfin, une action intitulée « Réalisation sur projet en classe de 3ème » est annoncée. Elle devrait permettre de mettre en commun diverses expériences et de préciser, entre autres choses, les enjeux de l'étude préalable.

La « livraison » du PAF 2002.2003 sera effective d'ici la fin mai. Les inscriptions auront lieu au cours des premiers jours de juin. Attention, si les seuils annoncés ne sont pas atteints, les actions incomplètes seront

purement et simplement annulées. Soyez donc très vigilants !

### **Point 11 : Les évolutions**

Vous connaissez maintenant ce qui devrait être « nouveau » pour le cycle central : les itinéraires de découverte. Vous ne connaissez peut-être pas ce qui est annoncé pour la classe de 3ème (septembre 2004) ! Naturellement, cette date est lointaine et d'ici là, les points de vues peuvent évoluer encore. Cependant, il n'est sans doute pas inutile de savoir ce dont il est question aujourd'hui afin de comprendre ce qui sera effectivement proposé demain !

Tout d'abord, il est dit qu'il n'existerait plus deux classes de 3ème, l'une nommée 3ème option LV2, l'autre nommée 3ème option technologie. Une seule 3ème pour tous les élèves (sans compter la 3ème d'insertion qui reste en l'état). Cette classe de 3ème comporterait des enseignements obligatoires (environ 25 h par semaine) et des enseignements choisis (4h par semaine : deux fois deux heures). La nouveauté se trouvera donc au niveau des enseignements choisis. A ce jour, les élèves auront à en choisir deux parmi cinq ou six selon le statut de l'un des six proposés par Monsieur le Ministre (annonce du 5 avril 2001). La Technologie est, pour l'instant, affichée parmi les cinq indiscutables. Vous serez donc amené à vous intéresser à cette « affaire ».

Les autres enseignements choisis concernent les langues dont le Français, les Arts et les Sciences. Le sixième enseignement choisi encore en discussion sur la forme plus que sur le fond pourrait être identifié sous l'expression : Découverte professionnelle. Sera-t-il l'occasion d'une alternance avec un ou des lycées professionnels ? Sera-t-il l'occasion d'une installation de certains élèves dans un Lycée professionnel en fin de 4ème ? Les questions existent, pas les réponses ! Restez donc à l'écoute et préparez-vous à prendre en charge ces évolutions incontournables.

### **Point 12 : L'orientation des élèves**

A ce jour, vous le savez, il ne s'agit que de l'orientation en fin de 3ème. Ce qui se joue à ce moment-là est très important pour chacun des élèves. Je suis quelquefois surpris par le peu d'informations que vous pouvez avoir sur ce qui est proposé à l'entrée en seconde aux élèves. Bien sûr, les changements d'appellation de telle ou telle option ne sont pas, pour le moins, facilitants, mais ils ne sont pas si nombreux que cela et ils devraient être appréhendés par vous de manière totalement continue.

En ce qui concerne les domaines technologiques, depuis deux années l'option TSA (technologie des systèmes automatisés) est nommée ISI (initiation aux sciences de l'ingénieur). Cette modification contient quelques changements de contenus permettant aux élèves de découvrir outre les fonctionnalités d'un système automatisé celles de systèmes plus près d'eux identifiables dans la vie courante (joysticks, sèche-mains, moulinet de pêche électronique, agrafeuse électrique,...). L'option productique a été, elle aussi, transformée afin que soient utilisées exclusivement des machines à commandes numérisées. Elle est nommée aujourd'hui : ISP (informatique et systèmes de production).

Ces options peuvent être choisies séparément ou ensemble. Quel que soit la décision de l'élève, son orientation en première n'est en aucun cas arrêtée. Le choix ISI conduit de nombreux élèves en première et terminale S-SI (scientifique-sciences de l'ingénieur). Le choix de l'une ou des deux options pourra conduire l'élève vers les classes de premières et terminales STI (sciences et techniques industrielles).

Les études de ces élèves se poursuivront sans doute en classes de BTS ou de DUT, éventuellement en classes préparatoires aux grandes écoles dans lesquelles ils retrouveront des modules de formation en sciences de l'ingénieur. À ce jour, ces orientations sont très performantes en terme d'emplois, ce qui n'est pas tout à fait négligeable. Je souhaite donc que vous participiez à l'information des élèves de 3ème, peut-être même à celle de vos collègues de l'enseignement général souvent professeurs principaux de ces classes et plus prompts à orienter les élèves vers d'autres parcours beaucoup plus risqués.

### **Conclusion :**

Il est temps que je termine cette longue énumération d'informations. J'espère que vous aurez trouvé quelques-unes des réponses aux questions que vous vous posiez ! Personnellement, en arrivant au terme de ce courrier, je me dis que vous avez ici l'essentiel de ce dont il est question à l'occasion des diverses visites que je peux faire dans les collèges de l'Académie.

Certains d'entre vous, inspectés récemment, auront reconnu certains propos qui ont été prononcés après avoir étudié, ensemble, la ou les situations de travail proposées aux élèves. Je me doute bien que, pour ceux d'entre vous qui vous sentez éloignés de ce discours, l'évolution sera très lente, sans doute douloureuse au plan mental, peut-être même impossible. Pour ceux-là, je veux leur dire que rien, pourtant, n'est vraiment difficile. Ce ne sont souvent que des représentations erronées qui provoquent ce sentiment de difficulté et qui, quelquefois, servent d'alibis ou d'obstacles.

Je souhaite, bien évidemment, que vous appréhendez de la meilleure manière qui soit ces propos et que vous prépariez du mieux possible la prochaine année scolaire. Bon courage.

**Guy Amarnier (avril-mai 2002)**

PS : Ce texte a été élaboré dans la continuité de la politique conduite avant le changement de gouvernement.



# La Technologie au collège:

## Discipline d'enseignement et de culture générale.

Après **les travaux manuels éducatifs**, après **l'enseignement manuel et technique**, la **technologie** institutionnalisée depuis 1985 a connu de nombreux soubresauts et adaptations. La nature même de cette discipline la lie à l'évolution rapide des technologies mais aussi aux conséquences sociales et humaines de cette évolution et à en saisir les limites.

La **difficulté** à laquelle la **discipline** est confrontée depuis longtemps, réside dans sa définition même, voire dans la confusion qu'entretient l'appellation « technologie » elle-même.

La discipline n'est pas isolée des problèmes généraux de la société :

- Les interactions entre le monde des objets et les valeurs culturelles,
- L'évolution des modes et des moyens de production,
- La définition et le sens des différents postes de travail,
- Le respect des normes de sécurité ( locaux, outils, comportements...)
- Le souci de l'environnement et les problèmes de recyclage,

sont au cœur de cet enseignement. C'est ce qui a directement présidé à sa naissance et devrait contribuer à sa reconnaissance définitive..

Les dimensions historiques et économiques, les problèmes humains que posent les mutations technologiques font également partie de la culture technologique qu'elle doit contribuer à faire émerger comme un des éléments de la culture commune qui doit se construire dans notre système éducatif.

Mais **l'enseignement de la technologie** ne peut **aborder** ces questions de façon **abstraite**.

Si la technologie n'a pas le monopole de l'interdisciplinaire et de l'ouverture, sa spécificité réside dans le mode de pensée qu'elle met en œuvre. A partir d'une démarche empirique d'intégration rationnelle de toutes les données, elle aboutit à une fabrication finie qui donne, à l'élève, du sens à ces apprentissages, souvent nouveaux. C'est la démarche du projet technique qui les soumet à des parcours cohérents et obligés de compréhension, d'études, de réalisations, de distribution, d'utilisation d'objets techniques, permettant une vision globale des processus, des savoirs et des savoir-faire qui doivent aboutir, ensembles, à une finalité comprise. C'est cette cohérence de la démarche de projet qui fait la spécificité de cette discipline..

**L'objet de la technologie** n'est pas l'expérimentation et la vérification d'hypothèses. La technologie ne travaille pas directement sur les savoirs, mais les connecte les uns aux autres.

Il est d'ailleurs essentiel de travailler dès l'école primaire l'historicité des pratiques et des développements technologiques, pour que l'école ne véhicule pas des modes de représentation dépassés de la production et de l'utilisation des objets techniques, pour ne pas créer chez les élèves l'impression que le « savoir scolaire » est loin du « savoir réel », que **ce qui se fait en classe est très éloigné de ce qui se fait "dans la vraie vie" ..**

**Le développement** considérable **des technologies** et les transformations profondes des situations de travail qu'ils induisent, nécessitent la construction de repères solides en matière d'histoire des techniques, pour comprendre comment la technique a répondu à tel ou tel besoin économique, stratégique, culturel, social ou politique donné ?

**Le moteur de cette discipline** réside essentiellement dans la pratique pédagogique qu'elle met en oeuvre, la « **démarche de projet** », **démarche active** irrémédiablement liée à la notion de fabrication dont **l'aboutissement** et **l'évaluation** sont les critères essentiels de validation de ce qui est acquis, et des capacités de l'élève à transférer ces acquis vers d'autres champs de connaissance et il en va de même pour les compétences développées au fil des séances de travail.

**Au cœur de cette démarche**, Il y a dans la confrontation au réel, au monde du travail, de ses pratiques, de son organisation, et à l'histoire des techniques, une conjugaison de questions pratiques, théoriques et morales qui peuvent orienter les valeurs que les élèves construisent. Le travail de mémoire à partir de l'Histoire des techniques incite à développer vigilance et esprit critique vis à vis d'un présent trop fascinant et d'un futur à construire avec beaucoup de prudence. Loin de concurrencer l'enseignement scientifique ou l'enseignement des sciences humaines, la technologie, en créant des ouvertures et en pointant des problèmes, les valorisent.

**L'amalgame ou la fusion "Sciences" et "technologie"**, aboutit à une confusion sur les concepts, les objectifs et les démarches et peut mener à produire un discours sur la technique où il ne serait jamais question d'évaluer par l'efficacité d'une production

Bien plus, la technologie au collège, **par sa pratique et sa démarche, donne du sens aux différents apports disciplinaires dont l'élève aura à se servir, et les valide par la fabrication qui sera son support.**

**Au cœur de ce système, l'élève toujours actif, conçoit, fabrique, distribue**, il est relié au monde productif.

--- **Il mobilise** ses connaissances dans diverses disciplines pour résoudre un problème réel.

--- **Mis en situation** de résoudre des problèmes réels, il intègre le fait que les solutions sont multiples et que le choix résulte du meilleur compromis établi à partir de la prise en compte de critères variés.

--- **Il perçoit** l'évolution dans le temps des solutions apportées à un même problème technique (progrès des techniques et des moyens de production).

**La pédagogie qui va avec la démarche de projet**, le suivi permanent du déroulement du travail de l'élève, la nature même des mises en situation de production, la montée en puissance des technologies, dites nouvelles, de la communication (travail à l'aide d'internet, en réseau, recherches et réalisations assistées par ordinateur...), la validation complexe des acquis, obligent à penser en terme **de groupe d'élèves** pour le suivi pédagogique nécessaire.

**Dans les conditions matérielles et intellectuelles adéquates**, un enseignant à caractère poly (pluri) technique, apporte donc aux élèves du sens à leur action, une évaluation globale et précise, tout à la fois de leur réflexion, de leurs acquisitions (savoirs et compétences), de leurs méthodes, de leur prise de responsabilités et de risques. Bien sûr, cette énumération n'a pas de caractère exhaustif...

**La technologie en collège**, comme les autres, reste une discipline d'enseignement général. A ce titre, la culture technologique qu'elle apporte à l'élève et la connaissance d'outils modernes, liés aux pratiques qui lui sont nécessaires, doivent aussi lui permettre d'exercer, à l'issue de la troisième, un véritable choix d'orientation le conduisant à des diplômes de voies générales, technologiques ou professionnelles.

**Elle contribue, dans son domaine, à la construction d'une culture commune**

La tendance des programmes qui tend à réduire l'élève à un simple opérateur, maîtrisant les outils technologiques du moment sans recul ni esprit critique, nous éloigne dangereusement de la

démarche initiale. Elle conforte au contraire le virtuel, (moins coûteux sans doute) au détriment de la confrontation au réel qui faisait le socle de la discipline.

**En 6ème** , juxtaposée à une fabrication (à dominante électronique) se met en place l'appropriation raisonnée du micro-ordinateur, au travers de travaux élémentaires autour du traitement de texte. Le danger serait "d'intellectualiser" toute activité et d'entretenir le mythe de la machine en tant que substitut de l'activité humaine, le travail sur des matériaux ( mise en forme de type emballage d'un produit fabriqué) constitue un garde-fou certain. La main garde toute sa noblesse, mais si c'est toujours la tête qui décide.

La réalisation plus complexe **en troisième** suit toujours la même logique et s'appuie judicieusement sur les acquis des élèves, l'outil informatique y est privilégié dans tous les domaines de la conception à la réalisation, jusqu'à la communication. L'équilibre nécessaire entre l'intervention consciente de l'élève dans un processus de fabrication , et l'outil mis à sa disposition ( micro-ordinateur ) est très fragile. Les dérives sont nombreuses, mais, là aussi, des garde fous sont possibles, et, de ce point de vue, l'intervention permanente de l'enseignant est déterminante. La montée en puissance de l'accès à internet, le traitement et la vérification des informations mises à disposition permanente, leur utilisation critique et constructive renforce encore la nécessité absolue de cette présence, non pour censurer, mais pour guider et aider à la construction de véritables connaissances.

**Dans le cycle central** , le processus de fabrication ( qui est conçu comme une démarche linéaire, est remplacé par la mise en place de "scénarios" qui sont des "éléments" de fabrication avec une approche de la réalisation "d'automatismes" pilotés par ordinateur. Les difficultés sont certaines, la mise en œuvre est, au mieux, délicate, plus souvent, irréalisable, leur pertinence n'a pas été révélée.

### **Quelle place doit occuper cette discipline ? (un peu particulière au regard des "non initiés")**

Le tout informatique ne peut prendre le pas sur ce qui fait le cœur de la discipline. L'outil informatique, doit y prendre sa place, certes, mais comme outil nécessaire à tel moment d'une réalisation ou d'une fabrication, mais ne doit pas devenir un objet d'étude en soi. La dérive qui consisterait à transformer les collègues en charge de la technologie en agents de maintenance, en formateurs improvisés de leurs collègues ,, en spécialistes multi-médias, en grand homme orchestre de B2i, ne saurait être une réponse institutionnelle aux difficultés rencontrées dans la mise en place de "plans d'informatisation de l'école" pour combler le retard accumulé et/ou céder aux improvisations du moment. Une telle dérive serait contraire à la mission qui est celle des professeurs de technologie, à savoir contribuer à tout mettre en œuvre pour construire chez les élèves une véritable culture technologique, élément à part entière de la culture générale.

**Alain DALLE**  
**Francis MUZARD**



# Bulletin N°945 – S3 Poitiers

Sommaire :  
Réforme collège  
Enquête

p. 1  
p. 2



## BULLETIN ACADEMIQUE du

## Poitiers

N°945 - 22 avril 2002

SYNDICAT NATIONAL DES ENSEIGNEMENTS  
DE SECOND DEGRE

Le 1150 - Gauthier Folmes - Parcage 215 - Université de Limoges

BELLILLAS PATRICK  
8 IMPASSE DES ROSES  
79200 VIENNAIS  
0404 Coté 1

### TECHNO Collège

**L**a nouvelle réforme du collège imposée à la sauvette suscite bien des réactions parfois isolées parmi les collègues (collectifs, motions au CA, lettres à l'IA et aux IPR ...), même si la mobilisation pour l'action des 11, 12 et 13 mars n'a pas été un réel succès (voir US N°566).

Depuis les premiers textes de la COPRET jusqu'aux derniers programmes, le ministère n'a jamais réellement donné les moyens nécessaires (matériels, horaires élève, effectifs allégés) à la mise en place de la Technologie en collège.

Se déchargeant sur les Conseils Généraux pour la dotation en matériels, une première inégalité est apparue dans l'équipement de nos salles. Le ministère, lui, refuse toujours dans les grilles horaires définies nationalement d'attribuer les moyens en heures permettant un enseignement en groupes à effectif réduit. Il se contente de les préconiser dans les documents d'accompagnement des programmes, dans les notes de service des IA ou IPR, ou encore dans les circulaires de rentrée (pour la rentrée 2002 elle vient de paraître au BO du 18 avril). Au final le ministère renvoie la balle aux établissements au nom de leur autonomie et de la sacro-sainte dotation horaire globale. Conséquence, les conditions de l'enseignement de la technologie sont très variables d'un établissement à l'autre : classes complètes, non-respect des horaires, semestrialisation, élèves sans techno ...

La nouvelle grille en 6ème fait apparaître officiellement pour la première fois cette notion de groupe, mais seulement sur une partie de l'horaire. Certes c'est une avancée mais elle ne nous suffit pas. Nos revendications demeurent 16 élèves maximum sur la totalité de l'horaire pour tous les niveaux.

Au cycle central, la mise en place obligatoire des IDD accompagnée de la mise au plancher de toutes les disciplines pose également problème. L'heure non affectée risque d'aviver les "querelles de clocher" stériles ; en tout état de cause elle induit des inégalités dans les enseignements des différents collèges, ce que nous réfutons.

Bref, cette réforme renforce encore une fois la disparité de l'enseignement de notre discipline suivant les choix effectués localement.

Le groupe Techno Collège du S4 continue à œuvrer pour une harmonisation nationale dans les meilleures conditions et prévoit d'ores et déjà des actions si le ministère ne veut pas nous entendre. Il met en place un bulletin électronique ayant pour but de permettre les échanges d'informations nationales ou locales autour de l'enseignement de la Technologie au collège. Pour le recevoir, envoyez un mél à [techno@snes.edu](mailto:techno@snes.edu).

**Patrick BELLILLAS**  
Groupe Techno  
**Jean-Pierre GAY**  
Secrétaire général du S3.

Organe de la section académique du S.N.E.S. 16 avenue du parc d'Artienne 86034 Poitiers cedex - Tél. 05 49 01 34 49 - Fax : 05 49 37 00 24  
Directeur de la Publication : Jean-Pierre GAY - Imprimé au siège du Syndicat - CPPP n°10321173 - ISSN n°0395-2767 - Publications hebdomadaires - Prix : 2

Bulletin académique du S.3 de Poitiers n° 945 - 22 avril 2002

# ENQUETE TECHNOLOGIE COLLEGE

*A retourner au SNES, 16 avenue du Parc d'Artilerie 86034 POITIERS CEDEX*

Le but de ce questionnaire est de mesurer l'impact de la nouvelle réforme et de voir quels sont les moyens utilisés pour l'enseignement de la Technologie dans chaque collège en 2001 et à la rentrée 2002.

Département : .....

Commune : .....

Collège : .....

Nombre d'heures enseignement techno 2001/2002	Nombre d'heures enseignement techno 2002/2003	Suppression, création postes prévues (ou heures)	Effectif élèves 2001		Effectif élèves 2002		Possibilité de groupes*
			Collège	SEGPA	Collège	SEGPA	

(\*) Si oui, indiquez les conditions : sur quels niveaux, 2 classes / 3 groupes, non-respect des horaires, etc...

.....

.....

.....

	COLLEGE				SEGPA			
	Horaire élève 6ème	Horaire élève 5ème	Horaire élève 4ème	Horaire élève 3ème	Horaire élève 4è NTA	Horaire élève Option Techno	Horaire élève 6ème	Horaire élève 5ème
Classe complète								
Groupes								

Remarques particulières :

.....

.....

.....

.....



# Charte d'utilisation – Bulletin de diffusion syndical

## TECH–SNES

### Préambule

Le bulletin électronique de diffusion syndical TECH–SNES a pour but de permettre les échanges d'informations nationales ou locales autour de l'enseignement de la technologie au collège. C'est un bulletin géré par le groupe techno du Snes, il ne relève d'aucune instance académique, ministérielle ou autre.

Pour écrire vers ce bulletin, vous posterez vos courriers vers les adresses suivantes :

[techno@snes.edu](mailto:techno@snes.edu) ou [alain.dalle@snes.edu](mailto:alain.dalle@snes.edu) , cette dernière adresse sera utilisée en particulier pour les messages comportant des pièces jointes.

Tout message ou information arrivant aux adresses ci-dessus sera alors susceptible d'être rendu public régulièrement ainsi que leurs sources (sauf non-accord comme stipulé ci-dessous) dans le bulletin électronique de diffusion syndical tech–snes envoyé aux collègues syndiqués au Snes abonnés à ce service.

Si vous désirez que votre adresse électronique ne soit pas diffusée dans le bulletin, veuillez le faire savoir lors de l'envoi de votre premier courrier électronique aux adresses ci-dessus.

### Quelques règles à connaître

1. Les messages doivent comporter le nom, le prénom et l'académie de l'auteur ainsi que l'adresse de son collègue. (prévenir en cas de changement)
2. Les formats autorisés des pièces jointes sont des extensions en .rtf en priorité et éventuellement en .doc.
3. Aucune réponse ne sera faite en particulier à un message destiné à TECH–SNES.
4. Les messages envoyés doivent comporter, dans leurs objets, le nom du bulletin sous la forme [tech–snes].
5. Pour ne plus recevoir le bulletin électronique, il suffit de le faire savoir par courrier électronique à [techno@snes.edu](mailto:techno@snes.edu).
6. Signalez au propriétaire toute modification de votre adresse de courrier électronique (e–mail) ou tout incident.
7. Ne postez pas de messages – ni de liens vers des sites – qui ne respectent pas les lois en vigueur (incitation à la haine raciale, infraction à la législation en matière de droit d'auteur, atteinte à la vie privée, diffusion de fausses nouvelles, dénigrement, diffamation, injures etc) ou de textes qui encouragent les pratiques de ce type.

Le propriétaire se réserve le droit, sous réserve d'en avertir les abonnés, de changer les caractéristiques de ce service, d'en interdire l'accès à certaines personnes, de refuser la diffusion de messages jugés non conformes aux exigences de la charte, d'apporter au présent document les modifications qu'il jugera nécessaires ou d'arrêter complètement ce service.

## **Document à diffuser aux syndiqués SNES**

